



AU CONSEIL COMMUNAL  
1304 COSSONAY

Cossonay, le 11 décembre 2017

**Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal No 14/2017 relatif au budget 2018 de la bourse communale**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 39 et 84 du règlement du Conseil communal adopté le 8 septembre 2014, le budget de fonctionnement est soumis à l'examen de la commission des finances.

L'exemplaire du budget détaillé ainsi que le préavis municipal ont été remis aux membres de la commission avant la rencontre avec la Municipalité et M. Augsburger, Boursier communal. Celle-ci a eu lieu le 6 novembre 2017 au bâtiment administratif. La commission a reçu tous les renseignements souhaités pour la compréhension du budget présenté.

La commission s'est réunie le 13 novembre 2017 pour la préparation. La finalisation de ce rapport a eu lieu par échange de courriel.

**Comptes des dernières années**

Comme nous le faisons maintenant depuis plusieurs années, nous vous remettons les résultats définitifs et budgétisés durant ces dernières années et pour 2018 :

| CHF          | Charges    | Revenus    | Amortissements<br>(inclus dans charges) | Résultats (après<br>amortissements) |
|--------------|------------|------------|---|-------------------------------------|
| 2018 budget  | 19'642'686 | 20'074'321 | 1'362'428                               | 431'635                             |
| 2017 budget  | 19'986'040 | 20'102'136 | 1'334'898                               | 116'096                             |
| 2016 comptes | 20'176'397 | 20'192'651 | 2'771'000                               | 16'254                              |
| 2015 comptes | 18'188'880 | 17'433'794 | 816'978                                 | -755'086                            |
| 2014 comptes | 17'433'996 | 17'439'850 | 1'440'000                               | 5'854                               |
| 2013 comptes | 17'638'241 | 17'675'998 | 2'080'000                               | 37'757                              |
| 2012 comptes | 16'024'748 | 16'087'791 | 1'570'000                               | 63'043                              |
| 2011 comptes | 14'805'925 | 14'928'966 | 1'725'000                               | 123'041                             |

Détails des amortissements :

| CHF           | Amortissements obligatoires | Amortissements supplémentaires | Total des amortissements |
|---------------|-----------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| 2018 budget   | 1'362'428                   | -                              | 1'362'428                |
| 2017 budget   | 1'334'898                   | -                              | 1'334'898                |
| 2016 comptes  | 1'953'000                   | 818'000                        | 2'771'000                |
| 2015 comptes  | 816'978                     | 0                              | 816'978                  |
| 2014 comptes  | 1'053'000                   | 387'000                        | 1'440'000                |
| 2'013 comptes | 898'000                     | 1'182'000                      | 2'080'000                |
| 2012 comptes  | 947'000                     | 623'000                        | 1'570'000                |
| 2011 comptes  | 1'204'000                   | 521'000                        | 1'725'000                |

**Les revenus :**

Les revenus prévus au budget sont en légère baisse par rapport au budget 2017. Comme en 2016, le budget comprend un revenu à hauteur de CHF 800'000 dû à la nouvelle taxe communautaire (PQ Condémine Stand). Cette somme peut être soumise à des variations notamment en cas de frein de certains projets (oppositions ou ralentissement des procédures) auquel cas, le résultat pourrait être directement impacté.

Les impôts sur les revenus des personnes physiques (210.4001) ont été légèrement augmenté à CHF 6'600'000.- contre CHF 6'300'000.- en 2016 en vue de la hausse de la population constatée en 2017.

Les revenus concernant la décharge DCMI + Matériaux terreux (310.4232.6) a été revue à la hausse à CHF 130'000.- contre CHF 50'000.- en 2017, ceci est lié aux résultats obtenus en 2016 de CHF 128'165.35.

Pour la première fois, le DDP Primavesta (310.4232.7) est au budget pour un revenu de CHF 125'000.-.

Les taxes relatives aux eaux usées et eaux claires ont été révisées à la baisse et alignées sur les résultats 2016 (460.4341 ss) :

| Type de taxe                        | Budget 2018 | Budget 2017 | Comptes 2016 |
|-------------------------------------|-------------|-------------|--------------|
| Taxes uniques égouts                | 280'000     | 638'000     | 275'900      |
| Taxes uniques eaux claires          | 150'000     | 707'000     | 141'600      |
| Taxes annuelles égouts et épuration | 240'000     | 308'000     | 236'000      |

## **Les charges :**

En ce qui concerne les charges, nous remarquons qu'elles sont à la baisse de quelques CHF 28'000 environ. Nous pouvons donc dire qu'elles sont maîtrisées. Nous avons choisi de vous lister quelques-unes d'entre elles qui ont attiré notre attention par leur augmentation, leur ajout ou leur retrait :

Un montant de CHF 35'000.- est prévu pour l'achat d'un nouveau logiciel pour le service technique.

Les charges relatives au bâtiment du SQUAT ont été retirées CHF 4'800.- (358), du fait de sa démolition future.

Les intérêts passif (32) ont encore été revus à la baisse grâce aux taux d'intérêts très bas et à la reconduction d'emprunt à des tarifs préférentiels, les intérêts de nos dettes seront de 185'930.- contre 202'630.- prévus en 2017. Pour rappel ils étaient de plus de 300'000.- en 2016

En plus de la cantine scolaire PAMtin, les coûts liés à l'ouverture de la Goutine (591), qui permet la prise en charge des enfants après la fin des cours, ont été budgétisés pour 2018 ; elle sera subventionnée par la Commune pour un montant d'environ CHF 14'000.-. En comparaison il est prévu que la Commune subventionne la PAMtine (590) pour environ CHF 17'000.-.

La commission des finances rappelle qu'une part importante des charges (environ CHF 8'000'000.-) n'est pas maîtrisable pas la Municipalité et que, par conséquent, des variations plus ou moins importantes peuvent la surprendre. Nous sommes cependant confiants et estimons que la Municipalité, de par l'expérience acquise ces dernières années, a estimé ses charges non maîtrisées avec diligence avant de les inscrire au budget.

## **Amortissements**

Ils s'élèveront à CHF 1'362'428.- en 2018. Aucun amortissement ne se terminera en 2017. Il faudra attendre 2020 pour finaliser l'amortissement du PAM 3 qui s'élève à CHF 309'990.-/an (part communale et école).

## **Bâtiment de voirie (350)**

Le budget assigné à l'entretien du bâtiment a été augmenté de CHF 55'000.- à CHF 75'000.- ; la Municipalité ayant prévu une rénovation comprenant une mise en conformité du bâtiment.

## **Bâtiment administratif (352)**

La Municipalité envisage de faire poser une climatisation dans certaines pièces du bâtiment administratif ainsi qu'une isolation phonique des bureaux. Elle a, de ce fait, budgétisé un montant total de CHF 40'000.- pour l'entretien. Il reste cependant certaines autorisations à obtenir avant d'aller de l'avant, le bâtiment étant classé.

## Bâtiment Maison de Ville (354)

La Municipalité prévoit de réaménager la salle du conseil communal afin d'améliorer les moyens de diffusion mis à notre disposition (projecteur, écran, etc.) ainsi que notre confort en changeant les chaises. La Municipalité a porté le budget de l'entretien du bâtiment à CHF 30'000 pour ce réaménagement.

## Service des eaux (810)

Une somme importante a été budgétisée pour l'entretien du réseau d'eau (CHF 250'000) ; il est prévu que les captages de notre réseau soient rénovés cette année. La commune de Cossonay ayant une participation de 3/5 une grande partie de la charge nous sera affectée.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal no 14/2017 relatif au budget 2018 de la Bourse communale
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- D'adopter le budget de la Bourse communale pour l'année 2018 tel que présenté.

Pour la commission des finances :

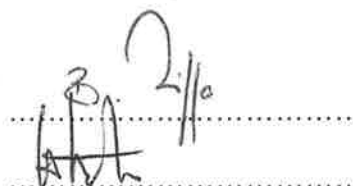
Barbara Zippo

Gaël Girardet

Danilo Demaurex

Thomas Sigrist

Joachim Cretegy (rapporteur)

  
.....  
.....

  
.....  
.....